

Objet : *RS - Demande de participation financière de la commune de La Motte-en-Bauges pour les travaux de sécurisation le long de la RD 911 et la RD 61 au titre des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité*

- date de convocation le 04 juillet 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Ecole-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 42

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Michel Camoz - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Alain Gaget - Céline Gendron
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 1

Serge Tichkiewitch

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Luc Berthoud à Alain Gaget - de Brigitte Bochaton à Bruno Stellian - de Daniel Bouchet à Marie Bénévise - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Alain Caraco - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Christelle Favetta-Sieyes à Raphaële Mouric - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Sabrina Haerinck à Arthur Boix-Neveu - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Jean-Maurice Venturini - de Pascal Mithieux à Céline Gendron - de Gaëtan Pauchet à Claudine Bonilla - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoît Perrotton à Aloïs Chassot - de Damien Regairaz à Cécile Trahand - de Alain Thieffenat à Martine Lambert - de Philippe Vuillermet à Micheline Myard-Dalmis - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fressoz

- conseillers excusés : 18

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Philippe Cordier - Philippe Ferrari - Philippe Gamen - Hélène Jacquemin - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Claire Plateaux - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Thierry Tournier - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 10 juillet 2025

délibération n° 133-25 C

objet **RS - Demande de participation financière de la commune de La Motte-en-Bauges pour les travaux de sécurisation le long de la RD 911 et la RD 61 au titre des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que la délibération du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de voiries fait mention du cas particulier des voiries dites « classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité », qui concernent les sections de routes départementales traversant les agglomérations dans les communes qui n'ont pas de voies classées d'intérêt communautaire : la participation financière de l'agglomération prend la forme d'une subvention à hauteur de 50 % du montant des aménagements, dans la limite des prestations intégrées à la compétence, et déduction faite des autres subventions et participations.

Les sections RD 911 dans la traversée du chef-lieu Le Rocher et RD 61 dans les traversées des hameaux des Brunods, de Frénière, et du Noiray répondent au critère des voiries d'intérêt communautaire au titre de l'équité.

A ce titre, la commune de La Motte-en-Bauges a saisi Grand Chambéry pour participation financière sur la base d'un dossier technique et financier pour le projet de sécurisation qu'elle souhaite réaliser en 2025.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- abaisser les vitesses de circulation,
- sécuriser les cheminements piétons et les traversées,
- améliorer la lisibilité et sécuriser les carrefours,
- passer les secteurs des hameaux le long de la RD 61 en zone d'agglomération.

Les travaux de voirie prévoient :

- la création de trottoirs au chef-lieu (Le Rocher),
- la création de plateaux ralentisseurs,
- la limitation à 30 km/h (ou 50 km/h pour La Frénière),
- la signalisation verticale et horizontale,
- la réfection de la chaussée au Rocher.

La réfection de chaussée sera prise en charge par le Département au titre de sa compétence.

Le coût estimatif total (études et travaux de voirie) de l'opération, hors chaussée prise en charge par le Département, est de 319 357 € HT.

La maîtrise d'ouvrage est communale.

La commune a sollicité directement une subvention auprès du Département de la Savoie au titre de la sécurisation des routes départementales. Le montant prévisionnel est pris en compte dans le tableau ci-dessous. La participation de Grand Chambéry s'entend sur le montant restant à charge de la commune toutes autres subventions déduites, hors plus-values qualitatives.

Le tableau ci-dessous présente les montants prévisionnels des participations au coût du projet :

Montant estimatif études et travaux (hors réfection de chaussée prise en charge par le Département)	Montant prévisionnel subvention du Département au titre des aménagements de sécurité	Montant prévisionnel subvention Grand Chambéry
319 357 € HT	135 000 € HT	87 858 € HT

La subvention prévisionnelle totale de Grand Chambéry est estimée à 87 858 € HT.

Il est précisé que le solde définitif de la participation de Grand Chambéry à l'issue des travaux sera calculé sur le coût définitif de l'opération au stade du décompte général définitif et de la subvention définitive du Département, suivant les règles de financement de Grand Chambéry. Le montant plafond de la participation de Grand Chambéry ne pourra excéder de 10 % le montant indiqué ci-dessus.

La participation de Grand Chambéry sera versée sur 2 exercices budgétaires à l'issue des travaux, à savoir 2026 et 2027.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 128-18 C du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 précisant les modalités de financement pour les aménagements de voiries existantes et en particulier les voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité,

Vu l'avis de la commission bâtiments, patrimoine, travaux et voiries du 28 janvier 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'attribution d'une participation de Grand Chambéry à la commune de La Motte-en-Bauges pour les travaux d'aménagement de sécurité le long des RD 911 et RD 61, pour un montant prévisionnel de 87 858 € HT, qui sera recalculé sur les montants définitifs de l'opération et de la subvention du Département.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **133-25 C**

Objet de l'acte : RS - Demande de participation financière de la commune de La Motte-en-Bauges pour les travaux de sécurisation le long de la RD 911 et la RD 61 au titre des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité

Classification Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 3 - Autres

Date de l'acte : 10 juillet 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250710-lmc1H33965H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33965H1

Date de transmission en Préfecture : 15 juillet 2025

Date de réception en Préfecture : 15 juillet 2025

Date de publication sur le site internet: mardi 15 juillet 2025